



**Relevé de décision du conseil municipal  
Séance du Lundi 14 Décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier Padey, Maire.

**Présents** : Christian Barlet, Daniel Barlet, Simon Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Stephane Lamiral, Julie Badin-Lecourt, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent, Fabien Elie.

**Excusé** : Steven Jacquin

**Pouvoirs** : Steven Jacquin donne pouvoir à Didier Padey

Lionel Perraud donne pouvoir à Stéphane Lamiral pour les délibérations votées avant son arrivée (décision modificative n°2 Budget Communal et décision modificative n°2 budget assainissement).

**Date de la convocation** : 10 décembre 2020 (dix décembre deux mille vingt).

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Manuel ARRAGAIN, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance du conseil.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Décision modificative n°2 Budget assainissement**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient, comme expliqué lors de la séance du conseil du 27 Novembre 2020, de prendre une décision modificative pour chacun des deux budgets (budget principal et budget assainissement) afin de réaliser l'ensemble des opérations comptables liées à la renégociation des emprunts approuvée lors du Conseil Municipal du 27 Novembre 2020.

Etant donné que le besoin de financement du budget assainissement est à prendre en compte dans le budget principal, il est proposé de prendre d'abord une décision modificative concernant ce budget annexe. Compte-tenu de la renégociation avec la Caisse d'Epargne d'un emprunt en cours, un projet de décision modificative suivant est présenté pour réaliser l'ensemble des opérations comptables nécessaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative présentée.**

#### **2. Décision modificative n°2 Budget principal**

Monsieur le Maire rappelle, comme indiqué précédemment, qu'il convient également d'adopter une décision modificative sur le budget principal.

Compte-tenu du rachat de l'emprunt contracté auprès de SFIL (ex-Dexia) et du besoin de financement du budget annexe assainissement, un projet de décision modificative est également présenté pour réaliser l'ensemble des opérations comptables nécessaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative présentée.**

*Lionel Perraud rejoint la séance à 19h45.*

### 3. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est possible d'ouvrir des crédits pour autoriser des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Ces crédits ne peuvent dépasser 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2020 sur les deux budgets principal et assainissement :

- sur le budget communal, au compte 2031 – Frais d'Etudes (chapitre 20) et au compte 2188 - autres immobilisations corporelles (chapitre 21).

- sur le budget assainissement, au compte 2031 – Frais d'Etudes (chapitre 20).

Il est précisé que les crédits ouverts avant le vote du budget seront à inscrire au budget primitif 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits d'investissement à hauteur de 25 % de ceux votés au budget 2020 sur les deux budgets principal et assainissement, et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021.**

Compte-tenu des dépenses déjà engagées sur 2020 et qui ne pourront être payées qu'en 2021, il est précisé qu'il conviendra d'inscrire des restes à réaliser pour mandater ces dépenses engagées.

### 4. Tarifs de l'assainissement collectif 2021

Monsieur le Maire rappelle que les recettes propres du budget assainissement sont composées des montants payés par les usagers (abonnement et consommations) et par la taxe de raccordement sur les constructions et réhabilitations.

Ces recettes sont insuffisantes pour financer les dépenses du budget assainissement, notamment les charges liées au remboursement des emprunts, et il est nécessaire chaque année de procéder au versement d'une subvention d'équilibre au budget assainissement par le budget principal.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels de l'assainissement collectif :

- Abonnement = 60 €

- Consommation = 1,10 € /m<sup>3</sup>

soit pour la facture « type » d'une famille moyenne de 120 m<sup>3</sup>, un montant annuel de 192 € HT.

Monsieur le Maire, au vu de la difficulté à équilibrer le budget assainissement, et dans la perspective des travaux sur la STEP d'Aimavigne, souhaite consulter les membres du conseil sur l'opportunité d'une augmentation du tarif au m<sup>3</sup> à partir de la facturation 2021. Les membres du conseil échangent sur la possibilité d'un passage du tarif au m<sup>3</sup> de 1,10 € à 1,15 €, ce qui représenterait une hausse pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> de 6 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 6 voix contre 5, de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement collectif et de maintenir le tarif actuel au même niveau (abonnement 60 €, prix au m<sup>3</sup> 1,10 €).**

Il est proposé que la commission Eau-Assainissement poursuivre la réflexion à propos de la tarification de l'assainissement dès janvier 2021.

### 5. Validation du devis de contrôle de qualité du milieu récepteur dans le cadre de l'étude de réhabilitation de la STEP d'Aimavigne

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de l'étude sur la réhabilitation de la STEP d'Aimavigne, les services de la DDT qui ont examiné le projet qui a fait l'objet d'une demande d'aide à l'Agence de l'Eau, ont réclamé que soient des prélèvements pour déterminer la qualité du milieu récepteur.

Sur le conseil du maître d'œuvre Profils Etudes, un devis a été demandé au bureau Epteau SARL qui a proposé de réaliser cette prestation pour un montant de 984,50 € HT.



Cette étape est indispensable pour compléter le dossier actuellement à l'étude. Il est précisé que l'Agence de l'Eau examinera le projet et rendra sa décision au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider la proposition du bureau Epteau SARL, pour un montant de 984,50 € HT.**

## **6. Aliénation, cession, conditions de la transaction d'une section de l'Impasse du Gralley située à Jongieux le Haut**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a été sollicité par M. Eugène CARREL, propriétaire de parcelles de part et d'autres de la voie dite Impasse du Gralley.

Le fond de l'actuelle Impasse Gralley desservant exclusivement la propriété de M. CARREL, celui-ci a demandé si la Commune serait intéressée pour lui céder ce chemin situé au droit de sa propriété.

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de prévoir le déclassement de la partie concernée (d'une surface d'environ 75 m<sup>2</sup>), et donc d'organiser une enquête publique.

Il est proposé au conseil :

- d'approuver le principe du déclassement de 75 m<sup>2</sup> d'emprise de voirie au fond de l'Impasse du Gralley.
- d'approuver l'organiser d'une enquête publique afin d'entériner ce déclassement
- d'approuver la cession du terrain déclassé à M. Eugène CARREL.

Pour ce qui concerne le prix de vente, il est convenu de s'adresser aux services des domaines pour une estimation de cette parcelle de chemin.

Il est par ailleurs précisé que l'ensemble des frais de géomètre, d'enquête publique et frais notariés seront à la charge du demandeur, et donc répercutés sur le prix de vente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver les propositions ci-dessus et autorise M. le Maire à effectuer les démarches correspondantes.**

## **7. Questions diverses**

**Ajout à l'ordre du jour :** il est proposé au conseil de se prononcer sur une demande d'aide auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la pose d'abri bus. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la possibilité d'examiner cette question en supplément de l'agenda initialement prévu.

Christian Barlet explique au Conseil que la Région Auvergne Rhône Alpes propose la mise à disposition d'abris bus pour les communes et les intercommunalités.

Il reste à la charge des communes l'aménagement d'une plate-forme et, le cas échéant, les travaux d'alimentation électrique de l'abri.

Il est proposé au Conseil de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en place de deux abris bus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité, la sollicitation de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise à disposition de deux abris bus et autorise M. le Maire à signer une convention précisant les modalités de cette mise à disposition.**

## **Tour de table :**

**Julie Lecourt** a le plaisir de faire part au Conseil de la mise en ligne du nouveau site Internet. Il est d'ores et déjà consultable sur jongieux.site et, les noms de domaine étant en cours de récupération, il remplacera l'ancien site jongieux.fr d'ici quelques jours.

Elle précise que le Jongieux Mag est finalisé et paraîtra très rapidement.

Didier Padey précise que la distribution du Jongieux mag sera accompagnée de celle d'un flyer sur l'application Panneau Pocket et d'une enveloppe distribuée à tous les habitants les invitant à faire part de leurs vœux, idées et suggestions. Un sondage sur l'extinction nocturne de l'éclairage public sera également prochainement lancé.

**Fabien Elie** fait part au conseil d'une demande faite par une future habitante des maisons neuves au lieu-dit Le Pontet (Jongieux le Haut) par rapport à l'accès des enfants à l'arrêt de bus. Cela rejoint la problématique plus globale de la sécurité routière des hameaux.

**Daniel Vincent** explique qu'un contact a été pris avec la société Spie qui a établi un devis pour la poursuite de la rénovation de l'éclairage public et notamment l'extinction nocturne.

**Simon Barlet** rappelle au Conseil qu'il est prévu une intervention des pompiers au cours d'un prochain conseil. Des exemples récents ont montré tout l'intérêt d'une formation sur l'utilisation des défibrillateurs. Il indique au Conseil que lors du week-end dernier, de nombreux promeneurs ont fréquenté le Chemin de Saint Romain générant des problématiques de stationnement sur la route départementale.

**Emilie Barlet** évoque le problème récurrent de la circulation et du stationnement devant la garderie. Elle rappelle la mise en place du dispositif « Passeport cantine ». Un premier bilan a été fait et montre des effets assez positifs.

Elle indique que lors d'une récente réunion avec le service périscolaire de la CCY, la possibilité d'uniformiser le logiciel utilisé par les différents services périscolaires communaux et intercommunaux a été évoquée. Cette possibilité sera présentée lors d'un prochain conseil.

Elle informe le Conseil que le Comité des Fêtes a présenté un projet de city stade dans le cadre du budget citoyen lancé par le Conseil départemental.

**Christian Barlet** indique qu'il pourrait être intéressant de proposer dans le cadre de ce budget citoyen, en commun avec Lucey et Billième l'acquisition d'un broyeur à mettre à disposition des habitants (sujet déjà évoqué par Didier Padey en bureau des maires de la CCY). Si un tel projet aboutit, il conviendra de bien définir les modalités de la mise à disposition.

**Stéphane Lamiral** rappelle le travail de suivi budgétaire effectué depuis le printemps. Avec la mise en place d'outils de suivi, cela a permis de mieux maîtriser le contenu du budget et de déterminer les marges de manœuvre de la Commune.

Le budget 2021 sera le premier budget adopté par la nouvelle municipalité et il serait intéressant de rassembler et de préciser les projets prioritaires pour élaborer le budget.

Il propose l'organisation en janvier 2021 d'une première réunion « finances » pour passer en revue le tableau de suivi et commencer à dresser les grandes lignes du budget 2021.

**Monsieur le Maire** reprend la parole pour faire part au conseil de la conclusion du contentieux urbanisme Fournier – Sinopoli. Il s'agit d'une affaire assez ancienne qui s'achève avec la condamnation symbolique des pétitionnaires devant le tribunal correctionnel sans prononciation de peine et sans inscription au casier judiciaire.

Monsieur le Maire souhaite, en cette fin d'année, dresser un bilan de cette première année de mandat. Il note que beaucoup de choses ont été accomplies grâce à l'implication de l'ensemble de l'équipe dans de nombreux domaines.

Cette première année, qui se conclut avec la mise en ligne du nouveau site Internet a été l'occasion de non seulement prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et de les prendre en main mais aussi d'initier un travail de fond sur la STEP d'Aimavigne et les deux OAP de la commune sans oublier la renégociation des emprunts.

10 conseils municipaux ont été organisés en 7 mois en comptabilisant la séance d'élection des représentants pour les élections sénatoriales.

Il remercie toute l'équipe pour sa participation active et dresse quelques perspectives pour l'année 2021 au cours de laquelle les objectifs prioritaires seront le lancement de la rénovation de la STEP d'Aimavigne et d'aboutir à l'adaptation et le développement des deux OAP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



  
Le Maire,  
Didier PADEY